



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 07 AVRIL 2022

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 07 avril 2022 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Yves MEGOZ, M. Henri Pierre BLANES, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Grégory CREMA, M. Jean – Claude HINDERSCHIETT, M. John NARDELLI, M. Philippe OTTONE, M. Jean – Louis PUTHOD et M. Jean SCOMPARIN.

Membres excusés : M. Stéphane BRETTON, M. Pierre PICOLLET – PELLET, M. Julien BLANC.

Membres absents : M. Antoni MENEGUZZI.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 03 / 03 / 2022;
- 2 – Cooptation de M. Tomy RADET;
- 3 – Alevinage;
- 4 – Journée de nettoyage;
- 5 – Inauguration des travaux du Borne;
- 6 – Plan pêche;
- 7 – Annonce des concours et lâchers;
- 8 – Tour de table / nouveaux points.

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 03 / 03 / 2022 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 03 mars 2022, est adopté à l'unanimité.

2 – Cooptation de M. Tomy RADET :

Suite à la démission de Monsieur Alain BROISIN, une place s'est libérée au Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A du Faucigny. Pour respecter l'équité, nous avons repris la liste des Candidats non élus et M. Tomy RADET a accepté de rejoindre le Conseil d'Administration. Pour ce faire, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la cooptation de M. Tomy RADET.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



3 – Alevinage :

Notre pisciculteur M. Denys LYONNAZ – PERROUX a été atteint par le COVID du 16 mars au 01 avril 2022. Son absence a chamboulé un peu l'organisation pendant cette période intense. PAULO, aidé par des Bénévoles, que M. MARGAS remercie profondément ont assurés le nettoyage des bassins et le suivi des très nombreux alevins.

4 – Journée de nettoyage :

Vendredi 25 mars 2022, des Membres du Conseil d'administration accompagnés par des Bénévoles ont donné un grand coup de nettoyage à la pisciculture du Mont – Blanc. Un grand MERCI pour cette aide qui est indispensable. Le bassin numéro 1 est complètement envasé, donc un devis a été demandé pour le nettoyer.

Un devis de 3 113 €uros est proposé par l'Entreprise S.A.C.P. Assainissement. Le Conseil d'Administration valide ce devis à l'unanimité.

5 – Inauguration des travaux du Borne :

Samedi 12 mars 2022 vers 11 heures 00 a eu lieu l'inauguration des travaux de renaturation du bas du Borne réalisé par le SM3A en présence du Président du SM3A, du Président du Département de la Haute – Savoie, de Conseillers Départementaux, de Sénateurs, de Représentants de la Région Auvergne Rhône – Alpes, des Maires du Canton et des Représentants de la Fédération Départementale de pêche de Haute – Savoie. Les aménagements sont très intéressants et espérons qu'ils permettront le développement des truites du Borne. Ces travaux expérimentaux serviront aussi de test.

Les discours des Politiques ont été très appréciés par leur teneur soutenue au respect des milieux notamment après les travaux de mise en sécurité.

Nous espérons que les paroles seront suivies d'effets notamment sur le Giffre qui est malmené depuis de trop nombreuses années.

6 – Plan pêche :

Un point de situation est fait sur les projets d'investissement. Les documents de demande de subvention qui sont les cours d'élaboration.

7 – Annonce des concours et lâchers :

L'Administration nous rappelle que l'annonce des concours doit être faite au minimum 2 mois avant la date du concours. Si ce délai n'est pas respecté, les concours n'auront pas d'autorisation Préfectorale ce qui veut dire concrètement que tous les Pêcheurs seront soumis à la loi pêche donc 5 truites.

Il est également rappelé d'annoncer en début d'année à Paulo les prévisions de lâchers. Ces annonces sont très importantes afin de pouvoir nous organiser vis-à-vis de l'Administration. A ce sujet, M. MARGAS transmettra un courrier à tous les Présidents.



8 – Tour de table :

M. SCOMPARIN propose de rencontrer les Présidents des Sociétés de pêche de la haute vallée de l'Arve afin de discuter du plan de gestion 2022 en proposant l'alevinage plutôt que la gestion halieutique.

M. MEGOZ fait un point sur Facebook et le site Internet. Une réunion de la commission communication est prévue le jeudi 14 avril 2022 à 18 heures 00 au bureau d'Ayze.

M. BLANES souhaite faire un point sur les pratiques d'eau vives en hiver sur le Giffre. Il souhaiterait également que le lac de Flérier passe en seconde catégorie piscicole. Il va se rapprocher d'E.D.F. afin de récupérer les baux de pêche, première étape indispensable pour procéder à la demande de modification du classement du plan d'eau.

M. NARDELLI souhaite confectionner des frayères à sandre. Pour ce faire, il va préparer un courrier pour demander à la Commune de Magland la possibilité de naviguer sur le lac de Chamonix Mottet afin de faire des repérages et suivre les frayères tout au long de la saison.

PAULO intervient pour informer le CA que les visites sanitaires obligatoires des piscicultures pour le maintien de l'agrément zoosanitaire se dérouleront les 21 et 22 avril 2022. Il explique qu'une réunion ou tous les Administrateurs sont conviés se tiendra les 21 avril à 18 heures 30 au bureau d'Ayze afin que le Vétérinaire référent présentes les tenants et aboutissants de la mise en place d'une procédure de reconnaissance de statut indemne des piscicultures.

PAULO demande à ce qu'un Administrateur soit présent pour assister à une réunion de chantier préparatoire à des travaux d'aménagement de la prise d'eau du Clesson et des lacs aux Dames à Samoëns le mercredi 13 avril 2022 à 10 heures 30. M. CASSINA se propose de représenter l'A.A.P.P.M.A.F.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 05 mai 2022

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971